

# APPEL À PROJETS

ÉVÉNEMENTS SCIENCE ET SOCIÉTÉ  
SAPS – 2023



# PRÉSENTATION

L'Université Clermont Auvergne (UCA) fait partie de la première vague d'établissements ayant obtenu le label « SAPS – Science avec et pour la société » attribué par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, en novembre 2021.

Accordée pour une durée de trois ans, et assortie d'une dotation financière, la labellisation « Science avec et pour la société » garantit l'investissement d'un site universitaire dans la création de nouvelles interfaces de dialogue entre sciences, recherche et société, la structuration affirmée d'un réseau partenarial et le soutien au déploiement des politiques publiques au cœur des territoires.

Le projet stratégique SAPSAU (Sciences Avec et Pour la Société en Auvergne) de dialogue « Science et Société » porté, pour le compte de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche du site, par l'Université Clermont Auvergne, consiste à structurer et à coordonner les actions de médiation scientifique sur tous les territoires de l'Académie de Clermont-Ferrand.

Il s'appuie sur le Centre de Culture Scientifique Technique et Industrielle de l'UCA, qui a évolué en un Centre d'Excellence de Science Partagée en Auvergne (CESPAU).

# OBJECTIFS DE L'APPEL À PROJETS

L'Université Clermont Auvergne vise, via cet appel à projets, à partager, avec et pour tous les auvergnats, les apports des sciences, à valoriser les filières scientifiques et techniques et à encourager le dialogue science-société et les sciences participatives.

Plus particulièrement, l'appel à projets « Événements Science et Société – SAPS 2023 » a pour objectifs de :

- **Rendre la science plus visible au sein de l'espace public et encourager le dialogue science-société** à travers des projets ponctuels de type expositions, festivals, installations d'arts numériques, rencontres, débats ...
- **Valoriser les filières scientifiques, techniques et industrielles du territoire auvergnat**
- **Promouvoir la culture scientifique** auprès du grand public, des publics scolaires, des jeunes et des publics « éloignés des sciences »
- **Soutenir les acteurs et les structures de la culture scientifique**

# METTRE EN ŒUVRE UN PROJET



## ● Qui peut participer à cet appel à projets ?

Cet appel à projets est destiné à la communauté universitaire de l'Université Clermont Auvergne et à ses associés. Il est également ouvert aux professionnel·le·s de la médiation scientifique et culturelle, aux acteurs institutionnels sociaux, éducatifs ou culturels, aux collectivités territoriales, aux médias locaux, aux acteur·rice·s du tissu économique du territoire auvergnat (Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme).

Ainsi, entreprises, laboratoires et organismes de recherche, associations dont associations étudiantes, établissements scolaires, collectivités, musées, médiathèques, et pôle de compétitivité peuvent contribuer à cet appel à participation « Événements Science et Société – SAPS 2023 ».

Chaque projet doit être porté par un coordinateur·rice identifié·e, qui sera le contact du Centre d'Excellence de Science Partagée en Auvergne.



## ● Quels sont les publics ciblés ?

Le projet peut être destiné à tous types de publics, de tous âges (familles, jeune public, seniors, curieux, sceptiques ou passionnés de sciences, publics « éloignés des sciences ») et peut aussi être réservé à un type de public spécifique (scolaires, étudiants...).

## ● Quand devra avoir lieu l'événement ?

Sont éligibles les actions ponctuelles organisées entre le **15 mai et le 31 décembre 2023**.



## ● Où ?

Sur l'ensemble du territoire Auvergnat : Puy-de-Dôme, Cantal, Allier, Haute-Loire.

Dans votre structure ou dans celle d'un partenaire, dans un lieu public, dans un centre de recherche, un lieu culturel et patrimonial, dans un espace naturel...

## ● Quelles sont les formes d'actions possibles ?

Le format de l'événement ponctuel est libre. Il peut s'agir d'une exposition, d'un festival, d'une installation d'art numérique, d'un atelier, d'une rencontre, d'un spectacle, d'une conférence, d'un dispositif ludique...

Les formes originales et créatives sont fortement encouragées.

Une attention particulière sera accordée aux projets:

- Adoptant une approche pluridisciplinaire
- Favorisant les liens entre Art et Science
- Sensibilisant les jeunes filles aux sciences et à leur orientation vers des filières scientifiques
- Développant un volet d'actions destiné au jeune public (scolaires, collégien·ne·s, lycéen·ne·s, étudiant·e·s)



# Critères de labellisation

Les projets ou actions proposés devront répondre à l'ensemble des critères suivants :

## ● Le principe de gratuité

Pour obtenir le label « Science Avec et Pour la Société en Auvergne », les porteurs de projets doivent proposer **des manifestations accessibles gratuitement**.

## ● Le principe d'adaptabilité des formes de médiation

Le projet doit comporter une définition du (ou des) public(s) ciblé(s) et un volet diffusion en adéquation avec ce (ou ces) public(s).

Le projet peut être adressé au grand public, au public éloigné de l'université, de la recherche et plus généralement du savoir (que ce soit par l'âge, le niveau d'étude, la situation géographique ou socio-économique).

Par ailleurs, le projet obtiendra un soutien financier plus important, s'il comporte un volet d'actions à destination du jeune public (scolaires, collégien·ne·s, lycéen·ne·s, étudiant·e·s).

## ● Le principe de caution scientifique

Le projet doit être en rapport avec le monde des sciences, de la recherche, de l'ingénierie, des techniques, de l'innovation.

Tous les champs scientifiques et de la connaissance sont concernés (sciences fondamentales et expérimentales, sciences humaines et sociales, sciences de l'ingénieur...).

L'action de médiation doit disposer **d'une assise scientifique solide**. Ainsi, afin de garantir la qualité des contenus scientifiques proposés, **l'implication d'un laboratoire de recherche de l'Université Clermont Auvergne et/ou membres associés est un prérequis obligatoire**.

Dans cette perspective, chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs, doctorants, techniciens peuvent être mobilisés et positionnés comme référents scientifiques du projet.

Pour vous accompagner dans cette démarche, **vous pouvez contacter le Centre d'Excellence de Science Partagée en Auvergne de l'UCA**.

# COMMENT PARTICIPER ?

Pour candidater à l'appel à projets « Événements Science et Société – SAPS 2023 » :

1) **Veillez télécharger et compléter le dossier de candidature** -AAP « Événements Science et Société – SAPS 2023 », comprenant :

- la présentation de votre projet
- le budget équilibré de votre action.

Les données renseignées dans le dossier de candidature, notamment **la description de l'événement et les publics cibles, seront examinées en vue de la labellisation de votre projet et l'attribution d'une subvention.** Il est donc essentiel de remplir le dossier le plus précisément possible. Si besoin, vous pouvez prendre contact avec le Centre d'Excellence de Science Partagée en Auvergne.

Par ailleurs, **le montant total de la subvention**, alloué à chaque projet « Événements Science et Société – SAPS 2023 », **ne pourra excéder 2 000€**. Sont éligibles à la subvention tous les frais liés à l'organisation du projet (hors masse salariale et fonctionnement courant).

2) Veuillez transmettre votre dossier complet, sous forme d'un fichier unique au format PDF, au Centre d'Excellence de Science Partagée en Auvergne à l'adresse mail suivante : [cespau@uca.fr](mailto:cespau@uca.fr)

Attention, la soumission des projets se fera jusqu'au **12 mai 2023, dernier délai.**

Au-delà de cette date, aucun projet ne pourra être accepté.

Votre dossier sera ensuite examiné par le Comité de labellisation.



# ÉVALUATION DE L'ACTION

Chaque porteur s'engage à procéder à une auto-évaluation qualitative et quantitative du projet et de son impact sur son public cible et/ou son territoire. Pour ce faire, à l'issue de la manifestation, la personne référente devra compléter le formulaire en ligne d'évaluation du projet labellisé « Événements Science et Société – SAPS 2023 », qui sera joint à la notification de subvention.

L'évaluation devra être enregistrée le 01 février 2024, au plus tard.

Le porteur de projet devra joindre, en complément, un bilan financier de l'événement (factures justificatives).



## CALENDRIER AAP-2023

**31 MARS 2023**

Publication de l'appel à participation

**12 MAI 2023**

Fin de l'appel à participation

**15 MAI 2023**

Commission de labellisation et annonce des résultats

**31 DÉCEMBRE 2023**

Date de fin des dépenses pour tous les projets

**01 FÉVRIER 2024**

Date de limite pour l'envoi des bilans



**CENTRE D'EXCELLENCE  
DE SCIENCE PARTAGÉE  
EN AUVERGNE**

UNIVERSITÉ  
Clermont uvergne

**Centre d'Excellence de Science Partagée en Auvergne de  
l'Université Clermont Auvergne**

Contact : [cespau@uca.fr](mailto:cespau@uca.fr) / 04.73.40.63.54